

# Du Canada à destination d'un pays tiers via les États-Unis

Tirez parti de l'efficacité du dédouanement électronique et économisez de l'argent.

## Données essentielles – Envois transfrontaliers

1. Marque et numéro du matériel
2. Nom, adresse, ville, province ou État de l'expéditeur réel
3. Nom, adresse, ville, province ou État du destinataire ultime
4. Nombre total de pièces et type d'emballage
5. Description complète et exacte des marchandises
6. Poids total et unité de mesure
7. Valeur selon la facture et monnaie
8. Pays d'origine des marchandises
9. Itinéraire complet
10. Numéros des plombs
11. Bureau de sortie américain
12. Nom du navire
13. Port et pays de destination ultime

## Intermodal

Avant l'entrée à la guérite du terminal intermodal du CN au point d'origine :

- Le connaissance EDI fourni par l'expéditeur et renfermant toutes les données transfrontalières essentielles doit être transmis au CN, qui créera la feuille de route ferroviaire et enverra le manifeste au Bureau of Customs and Border Protection (CBP) des États-Unis, par voie électronique. Le connaissance EDI doit également mentionner tous les numéros de permis d'exportation pertinents exigés par les organismes gouvernementaux et de réglementation.
- L'expéditeur ou son courtier en douanes doit transmettre à la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis, par voie électronique, un avis préalable pour les envois de produits alimentaires pour consommation humaine ou animale (consulter les Bulletins douanes du CN à l'adresse [www.cn.ca/douanes](http://www.cn.ca/douanes)).
- Les expéditeurs doivent utiliser l'outil « État d'un envoi intermodal » qui se trouve sur le site Web du CN, à l'adresse [www.cn.ca](http://www.cn.ca), pour s'assurer que l'envoi est prêt à passer à la guérite d'entrée.

## Wagons complets

Avant la libération de l'envoi à l'embranchement de l'expéditeur :

- Le connaissance EDI fourni par l'expéditeur et renfermant toutes les données transfrontalières essentielles doit être transmis au CN, qui créera la feuille de route ferroviaire et enverra le manifeste au Bureau of Customs and Border Protection (CBP) des États-Unis, par voie électronique. Le connaissance EDI doit également mentionner tous les numéros de permis d'exportation pertinents exigés par les organismes gouvernementaux et de réglementation.
- L'expéditeur ou son courtier en douanes doit transmettre à la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis, par voie électronique, un avis préalable pour les envois de produits alimentaires pour consommation humaine ou animale (consulter les Bulletins douanes du CN à l'adresse [www.cn.ca/douanes](http://www.cn.ca/douanes)).

